

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 DECEMBRE 2017

Etaient présents : B. CARRERA, maire, P. BESSAGNET et D. JUGAN, adjoints, C. FAVAREL, F. PADER, C. BRESSAC, A. BURRIEL, J.L. CHAPELLE et J. SAUVAGE, conseillers

Absent : P. BARBEAU, excusé

La séance est ouverte à 20 heures 30

- A. BURRIEL est désigné secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Monsieur le Maire informe que la Poste a adressé le résultat de ses travaux concernant l'adressage. Après étude du fichier si la majorité des propositions sont conformes à nos attentes, il apparaît néanmoins quelques erreurs et omissions. Dans l'attente des rectifications, la délibération ne peut être engagée. Les observations sont adressées pour modifications et acceptation définitive
- Les cadeaux de fin d'année à nos 17 anciens sont effectués et la distribution va pouvoir commencer
- Le Conseil Municipal, a décidé de changer la cérémonie des vœux qui ne recueillait plus l'assentiment de la majorité des Castillonnais en raison d'un horaire et d'un jour inadaptés. L'après-midi « galette des rois » sera transformée en une soirée « apéritif dinatoire » (avec toujours l'échange des vœux) et aura lieu le samedi 13 janvier 2018 à partir de 18 heures. Retenez ce rendez-vous !
- Un point est ensuite fait sur les petits travaux communaux en cours ou à effectuer par le Conseil Municipal.
- Au titre des informations diverses,
 - Comme chacun a pu le remarquer, le plus imposant des marronniers de la place du village n'est plus. Lors d'un coup de vent il est en effet tombé sur le bâtiment communal, le tronc rongé par l'humidité. Il a donc fallu le tronçonner pour éviter des dégâts plus importants
 - De même, les récentes conditions climatiques ont fait chuter quelques arbres dans le bois de Larrama, occasionnant un décrochage du fil téléphonique en plusieurs endroits. Deux déclarations de dommages ont été adressées à Orange. Les interventions devraient être effectives avant la fin de l'année (infos mails Orange). Une solution provisoire a été prise (ficelage du fil au pied du poteau). Chacun est appelé à la plus grande vigilance en passant sur cette voie
 - Afin de renouveler notre matériel et pour le moderniser, la commune a fait l'acquisition de 25 tables pour les festivités du village, pour un coût de 2 223 €
- Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame SARTEUR, cantinière de l'école, a présenté sa démission pour occuper un poste à temps plein dans une commune voisine. Dont acte. Elle est remplacée par Madame BOUBEE Wendy dont le contrat a débuté le 12 octobre 2017. Vous aurez probablement le plaisir de la rencontrer à la cérémonie des vœux.
- Au titre des questions diverses Monsieur JUGAN demande ce qu'il en est des signalements de dégradations apparues sur les constructions suite aux épisodes de sécheresse.
Monsieur Le Maire précise que la municipalité a demandé à Monsieur le Préfet du Gers le classement de la commune en zone de catastrophe naturelle due au gonflement des argiles. Néanmoins, il peut se passer plusieurs mois avant que cet arrêté ne paraisse dans la presse et soit opposable aux assurances. Il faut cependant être vigilant car il est obligatoire de respecter les délais : **dès parution de l'arrêté préfectoral vous aurez 8 jours pour déclarer les dégâts auprès de votre assureur.** A noter qu'une liste est ouverte à la Mairie pour ceux qui le souhaitent.
- Le reste de la séance est consacré à la mise en forme du bulletin municipal 2017

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30